



Co solidarité bail ai je moyen de me défendre pour ne pas payer c

Par **Leslie093**, le **28/07/2016** à **18:44**

Bonjour,

Il y a qq années j'ai vécu avec qqun et nous avons signé un bail hlm à deux.
Après qq années j'ai quitté cet personne et prévenu mon bailleur.

Or je ne savais pas que je restais co solidaire du bail pendant qq années et biensur il y a eu des loyers impayés.

Après plusieurs relance mon ex conjoint me disant qu'il allait monté un dossier de surendettement mais rien.

J'ai finis par recevoir un courrier du huissier qui a eu apparemment un jugement car légalement je suis sensé payé sa dette même si je n'y étais plus.

Or depuis deux ans j'ai perdu mon emploi et je suis dans une situation précaire je touche juste l'ass et l' apl avec mon fils de trois ans.

Le huissier ne veux rien savoir et dis qu'il va quand même me poursuire.

Ma question est peut il vraiment me saisir mon ass j'ai lu que non et je n'ai pas de biens à part une voiture qui tombe en ruine de 99 et juste qq meubles sans valeur chez moi. Je galère en ce moment mais je n'ai pas de dettes et je rage de n'avoir pas fait attention quand j'étais jeune être devoir me sacrifié car on me dis de faire un dossier de surendettement pendant que l'autre va se la couler douce et que je vais payer sa connerie.

Merci de votre aide.

Leslie.